

PARTIE III. ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET DE GARANTIE.

693. Des affaires d'assurances contre les accidents ont été transigées par 7 compagnies ; 3 canadiennes, 3 anglaises et 1 américaine, et des affaires d'assurances de garantie l'ont été par 2 compagnies ; 1 canadienne et 1 anglaise. Les affaires faites durant les années 1885 et 1886 ont été comme suit :—

Assurances contre les accidents.

ACCIDENTS.	1885.	1886.
	\$	\$
Primes reçues	145,502	165,384
Somme assurée.....	24,066,283	26,443,366
Payé pour réclamations.....	59,358	80,531
GARANTIES.		
Primes reçues	62,718	60,520
Somme garantie.....	9,971,050	9,495,850
Payé pour réclamations.....	17,568	19,634

694. Trois compagnies dont une anglaise, une canadienne et une américaine ont assuré les verres de table. Deux compagnies seulement ont envoyé des rapports, d'après lesquels les primes reçues pendant l'année étaient de \$15,252, le montant en force de \$94,691 et les pertes encourues de \$3,099. Deux compagnies de Montréal ont transigé ce genre d'affaires, mais ont remplacé les verres cassés au lieu de les payer. Leurs rapports ne donnent pas le montant en force.

Assurances sur le verre.

695. A la fin de 1886 il y avait 80 compagnies sous la surveillance du surintendant des assurances, soit le même nombre que l'année dernière. Elles étaient engagées dans les affaires ainsi qu'il suit :—

Nombre de compagnies d'assurances de toutes sortes.

Faisant l'assurance sur la vie.....	41
“ “ (Mutuelle).....	4
“ contre le feu.....	30
“ maritime à l'intérieur.....	6
“ maritime océanique	5
“ contre les accidents.....	7
“ de garantie.....	3
“ des chaudières à vapeur.....	1
“ des verres.....	3